

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

4 décembre 2006 Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 4 décembre 2006 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.

Présences Sont aussi présents, les conseillères et les conseillers suivants : Martin Landreville, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Rodrigue Benoit, Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau.

Autres présences La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault et onze citoyens sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la prière et après avoir constaté quorum, Monsieur le maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et demande son adoption.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière

ADMINISTRATION

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre et de la séance extraordinaire du 27 novembre 2006
4. Comptes du mois payés et à payer
5. Rapport du Maire
6. Date d'adoption des prévisions budgétaires 2007
7. Nomination du maire suppléant pour la période du 5 décembre 2006 au 4 juin 2007
8. Dossier internet haute vitesse
9. Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes
10. Date de la séance ordinaire de janvier 2007

SECURITÉ PUBLIQUE

11. Rapport du chef pompier
12. Adoption du budget 2007 pour l'entente incendie avec Pike-River
13. Dossier du service ambulancier de la région de Bedford
14. Perception des sommes de la téléphonie cellulaire et IP pour le service 9-1-1

VOIRIE MUNICIPALE

15. Rapport de l'inspecteur municipal
16. Réparation des poteaux du garde-fou endommagé sur le rang St-Henri
17. Signalisation de la halte routière sur le chemin St-Armand

HYGIENE DU MILIEU

18. Dernière tranche de l'aide financière du gouvernement du Québec
19. Convention entre la municipalité et le site d'enfouissement concernant la facturation directe des frais d'enfouissement
20. Cueillette des ordures ménagères durant la période des Fêtes
21. Collecte des arbres de Noël

URBANISME ET ZONAGE

22. Rapport de l'inspecteur en bâtiments

LOISIRS ET CULTURE

23. Résolution autorisant la contribution au projet présenté au Pacte Rural pour le parc du secteur St-Armand
24. Remerciements du FeFiMoSA
25. Utilisation de la salle communautaire pour des cours de danse en ligne
26. Quai pour embarcations à Philipsburg

AFFAIRES EXTERIEURES

27. Rapport de la MRC
28. Rencontre avec les membres de la Fabrique concernant l'avenir de l'Église Notre-Dame-de-Lourdes
29. Demande d'appui à la Ville Cowansville concernant l'application des règles en matière de protection de l'environnement et des milieux humides
30. Divers - Entente agence forestière
31. Levée

06-12-2167 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Martin Landreville
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le VARIA ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉ

06-12-2168 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Clément Galipeau
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2006 et de la séance extraordinaire du 27 novembre 2006 soit adopté tel que rédigé et lu par les membres du Conseil.

ADOPTÉ

4. COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

TOTAL DES SALAIRES PAYÉS EN NOVEMBRE 2006 : 13 424.68 \$

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN NOVEMBRE 2006 :

C600607	Journal L'avenir	42.74
C600608	Hi-Tech informatique	142.44
C600609	Michèle Bertrand	929.83
C600610	Les pétroles Dupont inc.	34.19
C600611	Maxime Poirier	249.35
I006130	C.S.S.T	36.82
I006131	Hydro-Québec	30.50
I006132	Hydro-Québec	252.41
I006133	Hydro-Québec	38.53
I006134	Hydro-Québec	249.43
I006135	Hydro-Québec	664.64
I006136	Hydro-Québec	133.11
I006137	Hydro-Québec	67.84
I006138	Receveur Général	1 387.61
I006139	Ministre du Revenu	2 682.31
I006140	Bell Canada	219.73
I006141	Bell Canada Solutions Affaires Internet	22.74
I006142	Hydro-Québec	403.10
I006143	Hydro-Québec	155.31
I006144	Telus Mobilité	354.31
I006145	Hydro-Québec	266.90
I006146	Hydro-Québec	82.47
I006147	Bell Canada	253.72
I006148	Bell Canada	86.11
	Total des comptes payés	<u>8 786.14 \$</u>

LISTE DE COMPTES À PAYER :

C600612	Luc Marchessault	322.98
C600613	Laboratoire d'analyse S.M. inc.	312.22
C600614	Régie Intermun. Élimination déchets	2 072.40
C600615	Christiane Dubé	155.00
C600616	Arpin Arlette	155.00
C600617	Les Pétroles Dupont inc.	1 122.67
C600618	Papeterie Coupal Inc.	316.40
C600619	Propane Suroit	162.43
C600620	M.R.C. du Haut-Richelieu	1 519.06
C600621	Rémi Chevalier	289.97
C600622	Aquatec Société de gestion de l'eau	1 294.67
C600623	Station Service St-Armand	1 251.02
C600624	Journal l'Avenir	150.53
C600625	Les Éditions Juridiques FD	196.31
C600626	Nopac environnement	5 013.78
C600627	Équipements Lague Pike-Riber inc.	24.15
C600628	Fédération Québécoise des municipalités	26.43
C600629	Maxime Poirier	243.40
C600630	Papeterie Coupal (2006) inc.	542.28
C600631	CDS Produits de bureau	41.02
C600632	Corporation Informatique Bellechasse	398.83
C600633	J.O. Lévesque Ltée	4 718.62
C600634	Pièces d'autos Bedford	107.31
C600635	Renaud Foto	467.20
C600636	Motosport G & L enr.	183.28
C600637	Philipsburg Transit Ltée	153.23
C600638	Philipsburg Fire Department	400.00
C600639	Garage Roger Lebeuf	22.79
C600640	G.D.B. inc.	274.05
C600641	Isotech Instrumentation	813.26
C600642	Équipements Médical Rive-Nord Inc.	113.28
C600643	Aréo-Feu Ltée	62.92
C600644	Les Bétons du Coteau	1 424.38
C600645	Acklands Grainger inc.	3 274.37
C600646	Services Sanitaires G. Campbell Inc.	136.74
C600647	Services Sanitaires Deslandes inc.	170.93
C600648	Plantation des Frontières	34.19
C600649	Journal le Saint-Armand	250.00
C600650	Atelier de Mécanique mobile de l'Estrie	760.05
C600651	Les Équipements G. Comeau inc.	112.00
C600652	Génératrice Drummond	51.60
C600653	Irenée Belley	100.00
C600654	Germain Pelletier	36.46

Total des comptes à payer **29 277.21 \$**

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

Directrice générale

06-12-2169

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : Les comptes ci-haut mentionnés au montant de 13 424.68 \$, de 8 786.14 \$
et de 29 277.21 \$ soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

5. RAPPORT DU MAIRE

Le rapport du Maire est lu et déposé par la Directrice générale.

6. DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉRAIRES 2007

Les prévisions budgétaires 2007 seront adoptées à une séance extraordinaire qui sera tenue vendredi le 22 décembre 2006 à 16h00.

06-12-2170 7. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 5 DÉCEMBRE 2006 AU 4 JUIN 2007

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : le conseiller Rodrigue Benoit soit nommé maire-suppléant pour la période du 5 décembre 2006 au 4 juin 2007.

ADOPTÉ

8. DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE

Une rencontre est prévue avec Monsieur Proulx concernant l'installation de tours pour avoir accès à Internet à haute Vitesse sans fil.

06-12-2171 9. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : Le bureau municipal sera fermé au public du 22 décembre 2006 au 2 janvier 2007 inclusivement.

ADOPTÉ

06-12-2172 10. DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JANVIER 2007

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JANVIER 2007

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marielle Cartier, à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement concernant la date de la séance ordinaire de janvier 2007.

11. RAPPORT DU CHEF POMPIER

En 2007, le service de protection contre l'incendie commencera la visite de chaque résidence tel que prévu au schéma de couverture de risques en incendie.

06-12-2173 12. ADOPTION DU BUDGET 2007 POUR L'ENTENTE INCENDIE AVEC PIKE-RIVER

BUDGET INCENDIE 2007

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : le conseil adopte le budget pour la protection contre l'incendie pour l'exercice financier 2007 qui se résume comme suit :

Budget d'opération des pompiers :	75 965.40 \$
Budget d'opération des premiers répondants :	14 201.25 \$
Location garage :	6 300.00 \$
Budget d'immobilisations :	29 866.20 \$

GRAND TOTAL : 126 332.85 \$

La part de la municipalité de Saint-Armand : 69.7 % soit 88 092.80 \$.

ADOPTÉ

06-12-2174

PORTABLE

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Rodrigue Benoit
et résolu

QUE : les dépenses suivantes pour le service d'incendie soient autorisées :
- ordinateur portable : 2 249 \$
- appareil à vérifier les boyaux : 3 526 \$

ADOPTÉ

06-12-2175

13. DOSSIER DU SERVICE AMBULANCIER DE LA RÉGION DE BEDFORD

Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : que la municipalité de Saint-Armand demande à madame Nathalie Normandeau, ministre des affaires municipales d'approuver l'engagement de crédits stipulé dans l'entente en matière de maintien du service ambulancier dans la région de Bedford à être signée éventuellement par le maire et la directrice générale;

QUE : le conseil municipal de la municipalité de Saint-Armand accepte l'entente telle que rédigée par Me Élane Francis, procureur au dossier;

QUE : le maire et la directrice générale de la municipalité de Saint-Armand soient autorisés à signer la dite entente seulement lorsque la dite entente et engagement de crédits seront approuvés par madame Nathalie Normandeau, ministre des affaires municipales du Québec.

ADOPTÉ

14. PERCEPTION DES SOMMES DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET IP POUR LE SERVICE 9-1-1

ATTENDU QUE : la municipalité a signé une convention avec les compagnies de télécommunications et la FQM sur la perception des tarifs pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE : la municipalité a conclu une entente avec CAUCA dans le but d'opérer un centre de réponses des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de sa municipalité;

ATTENDU QUE : la municipalité impose par règlement un tarif de 0,47 \$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur son territoire dans le but de donner un service des appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE : le CRTC confirme que ce règlement peut également s'appliquer aux abonnés des services tant filaires que cellulaires que ceux utilisant la technologie IP;

ATTENDU QUE : le nombre grandissant d'utilisateurs de téléphonie cellulaire et de téléphonie par Protocole internet (IP);

ATTENDU QUE : l'augmentation du nombre de téléphones cellulaires et IP a un impact direct sur le nombre d'appels reçus par les centres d'urgence 9-1-1 en regard d'un même événement (feu ou accident, etc);

ATTENDU QUE : l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités (le pacte fiscal 2007-2013) signée le 27 avril dernier, prévoit l'institution d'un droit gouvernemental relatif à la facturation future des services 9-1-1;

ATTENDU QUE : les entreprises de téléphonie sans fil (cellulaires) et IP ne paient aucune redevance pour le traitement depuis déjà plusieurs années.

06-12-2176 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Clément Galipeau
appuyé par Martin Landreville
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand amende le règlement numéro 1997-03 concernant la perception des montants pour le financement de la centrale de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 en imposant une somme de 0,47 \$ pour chaque abonné à un service cellulaire ou IP étant facturé sur son territoire, et ce, à partir de la date rétroactive du 1^{er} avril 2005.

IL EST AUSSI RÉSOLU : d'appliquer les nouveaux tarifs qui seraient mis en vigueur dans la foulée des travaux faisant suite au nouveau pacte fiscal 2007-2013 avec le gouvernement du Québec.

QUE : copie soit transmise à M. Jacques Dupuis, Ministre de la Sécurité publique du Québec (Ministère de la Sécurité publique, Tour des Laurentides, 2525, boul. Laurier, 5^e étage, Québec (Québec) G1V 2L2)

QUE : copie soit transmise à Patrick Carrier, Coordonnateur du secteur du développement des affaires (Fédération Québécoise des Municipalités, 2954, boul. Laurier, Québec (Québec) G1V 4T2)

QUE : copie soit transmise à Richard Busque, Président (CAUCA, 463, boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 3P5)

ADOPTÉ

15. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Aucun rapport n'est déposé.

06-12-2177 16. RÉPARATION DES POTEAUX DU GARDE-FOU ENDOMMAGÉ SUR LE RANG ST-HENRI

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : les 35 poteaux du garde-fou endommagé sur le rang St-Henri soient remplacés et les glissières réinstallées sur les poteaux par Renoflex au coût de 4 025 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ

17. SIGNALISATION DE LA HALTE ROUTIÈRE SUR LE CHEMN ST-ARMAND

Le Ministère des Transports n'installera pas de panneaux pour identifier la halte routière tant que nous n'aurons pas présenté un plan d'aménagement incluant un accès conforme à la voie publique et un emplacement de stationnement sur les lieux.

18. DERNIÈRE TRANCHE DE L'AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Ministère des Affaires municipales et des Régions confirme le montant de l'aide financière à verser suite au 3^e et dernier financement du projet d'égouts du secteur Philipsburg, soit dix versements annuels de 8 716 \$.

06-12-2178

19. CONVENTION ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE SITE D'ENFOUISSEMENT
CONCERNANT LA FACTURATION DIRECTE DES FRAIS D'ENFOUISSEMENT

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Clément Galipeau
et résolu :

QUE : la municipalité accepte de signer une convention avec la Régie Intermunicipale d'Élimination de Déchets Solides de Brome-Missisquoi ayant pour objet de définir les modalités reliées aux services fournis par la Régie;

QUE : la directrice générale soit autorisée à signer ladite convention pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

06-12-2179

20. CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Martin Landreville
appuyé par Serge Courchesne
et résolu :

QUE : la municipalité est en accord avec le report d'une journée la cueillette des ordures ménagères suggéré par Nopac ENVIRONNEMENT, soit du 26 au 27 décembre 2006.

ADOPTÉ

06-12-2180

21. COLLECTE DES ARBRES DE NOËL

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Martin Landreville
et résolu :

QUE : les employés municipaux s'occupe de faire une collecte d'arbres de Noël, porte-à-porte, le 10 janvier 2007, et que les arbres soient acheminés au site d'enfouissement dans le conteneur réservé à cette fin.

ADOPTÉ

22. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Aucun rapport n'a été déposé.

06-12-2181

23. RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONTRIBUTION AU PROJET PRÉSENTÉ AU
PACTE RURAL POUR LE PARC DU SECTEUR ST-ARMAND

Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier
appuyé par Marielle Cartier
et résolu :

QUE : la municipalité s'engage à contribuer financièrement au projet présenté au pacte rural 2007 pour le parc du secteur Saint-Armand pour un montant minimum de 5 000 \$.

ADOPTÉ

24. REMERCIEMENTS DU FEFIMOSA

Une lettre de remerciements a été adressée au maire et aux conseillers de la part du comité organisateur du FeFiMoSa pour la contribution financière de la municipalité.

21H00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Huguette La Vigueur : Est-ce que le câble inclut la téléphonie ?

Réponse : oui

Josianne Cornillon : De quoi s'agit les travaux entrepris à la scierie ?

Réponse : Le permis de construction n'a pas été donné à date.

Pierre Lefrançois : Qu'est ce qui arrive avec le CCU ou le comité de citoyens ?

Réponse : Un communiqué sera envoyé à tous les citoyens les invitant à poser leur candidature.

Qu'est ce qui s'est passé à la séance du 27 novembre 2006, aucun avis de convocation ou ordre du jour ?

Réponse : Résumé du procès-verbal

D'après Monsieur Lefrançois, la séance du 27 novembre 2006 est illégale parce qu'elle n'était pas publique.

Réponse : Elle était publique.

Daniel Boulet : Le rôle d'évaluation est monté de 24 %, est-ce que le taux de taxes descendra en 2007 ou un ajustement du taux sur 3 ans ou 1 an ?

Réponse : À voir lors du budget.

Jean Trudeau : Qu'elle est la participation de la municipalité à Internet Haute Vitesse ?

Réponse : Le coût total est de 927 000 \$ pour câbler partout. La municipalité dans ce cas débourserait le montant de 625 000 \$.

Monique Dupuis : À l'angle de la rue Champlain et Montgomery le trottoir devrait être changé de place.

Réponse : À voir au budget 2007

Pierre Lefrançois : Le journal ira à l'imprimerie mercredi pour la Mairie vous écrit.

06-12-2182

25. UTILISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR DES COURS DE DANSE EN LIGNE

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : La salle communautaire soit utilisée sans frais par Madame Patricia Maurice pour des cours de danse en ligne les mercredis soir conditionnel aux besoins de la municipalité.

ADOPTÉ

26. QUAI POUR EMBARCATIONS À PHILIPSBURG

Quelques propriétaires de voilier aimeraient installer un quai flottant entre la Falaise et le quai municipal. Les questions à se poser sont celles-ci :

- Financement;
- Toilettes;
- Poste d'essence;
- La circulation dérangerait-elle à la prise d'eau pour l'usine de filtration ?
- Les coûts;
- Des voiliers seulement, de 20 à 25 pieds, des chaloupes;
- OSBL pour gérer ?
- Profits remis à la revitalisation des berges ?
- Vérifier le quai à Lac Mégantic, la marina de la municipalité est bien aménagé;
- Bornes pour diriger la sortie des bateaux pour éviter la prise d'eau de Bedford;
- C'est quoi les exigences de l'environnement quant à un projet de ce type ?

27. RAPPORT DE LA MRC

- Règlement concernant les étoliennes a été modifié : 500m des bâtiments sauf ceux d'élevage.
- Augmentation du salaire des élus d'environ 40 %
- Possibilité d'adhérer à l'agence forestière, peut-on avoir recours à l'ingénieur sans entente ou bloc d'heures ?

28. RENCONTRE AVEC LES MEMBRES DE LA FABRIQUE CONCERNANT L'AVENIR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

La fabrique Notre-Dame-de-Lourdes demande une autre rencontre du comité concernant l'avenir de l'église, possiblement en janvier.

06-12-2183

29. DEMANDE D'APPUI À LA VILLE DE COWANSVILLE CONCERNANT L'APPLICATION DES RÈGLES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES MILIEUX HUMIDES

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Ginette L. Messier
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand appuie la résolution no. 422-1106 adopté par la MRC de Brome-Missisquoi appuyant la Ville de Cowansville qui demande des précisions concernant l'application des règles en matière de protection de l'environnement et des milieux humides.

ADOPTÉ

30. DIVERS

06-12-2184

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FORESTERIE ET À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES

Il est proposé par Martin Landreville,
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : le Conseil municipal accepte de signer une entente avec la M.R.C. de Brome-Missisquoi, pour l'année 2007, pour le soutien et l'inspection des demandes d'abattage d'arbres sur le territoire de la municipalité de Saint-Armand;

QUE : le Conseil municipal accepte de payer les frais de gestion interne des dossiers de 1 000 \$ et 2 800 \$ pour un bloc de 50 heures à 56\$ l'heure, tel que stipulé à l'entente;

QUE : le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Armand.

ADOPTÉ

CCU ET LE JOURNAL

Un communiqué sera envoyé aux citoyens par la poste pour les inviter à poser leur candidature.

L'espace de« la Mairie vous écrit » sera utilisé pour envoyer les vœux des Fêtes de la part du Conseil municipal.

Règlement sur l'épandage des boues usées dans la municipalité de Elgin sera revu au mois de janvier.

Quelle est notre responsabilité dans les travaux sur les berges derrière la propriété de Monsieur Jacques Beaulac ?

Peut-on régler le problème de toilette près du quai ?

06-12-2185

31. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Serge Courchesne
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 23h28

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier